

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 567/SLAG portant nomination de fonctionnaires-huissiers .

n° 567/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
22 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu les articles 1 et 2 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958 rendue exécutoire par arrêté n° 756/CAB du 10 juillet 1958

Sur proposition du chef du service judiciaire par sa lettre n°123/SJ du 13 juin 1973,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés huissiers : — M. Ali Ismael Vabe, commis des services civils, pour le cercle d'Ali-Sabieh. — M. Jean Zimmermann, brigadier-chef de CRS, pour le cercle de Dikhil. — M. Youssef Ahmed, rédacteur des services administratifs et financiers, pour le cercle d'Obock. — M. Abdoukader Mohamed Hariro, commis des services administratifs et financiers, pour le cercle de Tadjoura.

Art. 2

— Ces fonctionnaires huissiers prêteront serment, avant d'entrer en exercice, conformément aux prescriptions du dernier paragraphe de l'article 2 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié au « Journal officiel» du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, R. GAUGER.